

et aux diacres de Rheims Fédamie, femme de Mélanus, et leur petite fille. Je donne la liberté au colon Crispiciole, et je le lègue à mon neveu Aëtius; de plus, à mes deux neveux Aëtius et Agathimère, mes colons de Passy. A ma petite nièce Prætextate, je donne Modorosène; à Profuturus, l'esclave Leudochaire; à Profutura, Leudonère. Je légue aux sous-diacres de Laon, lecteurs, gardes des hosties et jeunes servans, quatre sous d'or; aux pauvres de l'hôpital, un sou pour leur entretien; à l'église de Soissons, pour qu'elle fasse commémoration de moi, Salvonaire sur Meuse et dix sous d'or, car j'ai laissé Sablonnières sur Marne à mes héritiers; à l'église de Châlons, Gellones sur Marne, que je tiens de la bienfaisance de mon fils bien-aimé Clovis, et dix sous d'or; à l'église de saint Memme, *Fascinaria*<sup>1</sup>, don du même pieux roi, et cinq sous; à l'église de Vouzi, le champ situé auprès du moulin établi en ce lieu; à l'église de Caturiges<sup>2</sup>, quatre sous, et autant à celle de Portian, en commémoration de mon nom. A l'église d'Arras, dont j'ai consacré évêque mon frère Vaast, et à laquelle j'ai déjà donné pour l'entretien de ses clercs les deux villages d'*Orcos* et de *Sabucetum*<sup>3</sup>, je lui donne en outre, pour qu'elle fasse mémoire de moi, vingt sous d'or.

« Ayant eu à me louer beaucoup des soins obséquieux de l'archidiacre Ours, je lui légue la chasuble fine que je portais à la maison; une autre plus forte, deux saies fines, le tapis dont je me sers sur mon lit, et la meilleure tunique que je laisserai en mourant. Mes héritiers, Loup, évêque, et Agricola, prêtre, se parta-

<sup>1</sup> Inconnu. — <sup>2</sup> Lieu qui ne subsiste plus et qui étoit situé entre Rheims et Toul. — <sup>3</sup> Inconnus.